Cogolin
TERRE MER

RECU LE
28 JUIL. 2026

Le Maire
Président du Conseil Portuaire
du port de plaisance des Marines de Cogolin

à

Mesdames et Messieurs les usagers du port

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Objet : Constitution du Comité Local des Usagers Permanents du Port (C.L.U.P.P.)

En vue de la constitution du CLUPP, vous êtes invités à vous porter candidat pour représenter les usagers du port au sein de cette instance.

Vous serez ensuite appelés à désigner trois membres pour vous représenter au sein du Conseil Portuaire.

Conditions à remplir : être titulaire d'un contrat d'amodiation, d'une garantie d'usage de poste d'amarrage et de mouillage ou bénéficiaire d'un titre de location de plus de 6 mois. (Article R 6222 du code des Ports Maritimes)

Pour ce faire, merci de communiquer vos coordonnées à la Capitainerie du Port des Marines ou à la Mairie de Cogolin, sur place ou par courrier, avant le **Mardi 25 Août 2026 à 12 h 00.**

Le Maire

Isabelle FARNET RISSO

MAIRIE DE COGOLIN - 21
VAR

HOTEL DE VILLE
Place de la République 83310 Cogolin
Tél : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91